

États financiers consolidés de

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE  
DISTRICT CATHOLIQUE DU  
NOUVEL-ONTARIO**

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 août 2021

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

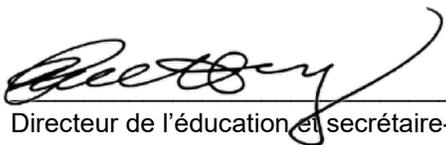
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Surintendant(e) d'affaires et de finances

le 2 décembre 2021



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.  
Claridge Executive Centre  
144, rue Pine  
Sudbury Ontario P3C 1X3  
Canada  
Téléphone (705) 675-8500  
Télécopieur (705) 675-7586

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Rapport aux conseillers et conseillères scolaires du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario (« l'entité ») qui comprennent

- l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2021
- l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution de la dette nette consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes consolidées, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario au 31 août 2021, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations – Référentiel d'information financière**

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et les différences importantes entre ce référentiel d'information financière et les normes comptables du secteur public canadien. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante au contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

le 2 décembre 2021

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

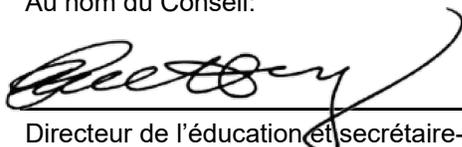
État de la situation financière consolidé

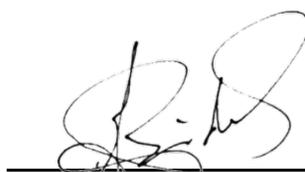
Au 31 août 2021, avec chiffres correspondants de 2020

	2021	2020
<b>Actif financier</b>		
Liquidités	6 037 328 \$	7 634 266 \$
Comptes débiteurs (note 2)	55 305 298	60 371 146
Actifs destinés à la vente (note 3)	-	664 383
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>61 342 626</b>	<b>68 669 795</b>
<b>Passif financier</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	12 356 152	18 536 827
Dettes à long terme (note 6)	32 281 570	35 718 784
Revenus reportés (note 7)	5 691 647	3 849 427
Avantages sociaux futurs (note 8)	1 321 955	1 596 455
Apports en capital reportés (note 9)	117 788 154	116 947 734
<b>Total du passif financier</b>	<b>169 439 478</b>	<b>176 649 227</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(108 096 852)</b>	<b>(107 979 432)</b>
<b>Actif non financier :</b>		
Frais payés d'avance (note 10)	1 213 361	1 138 484
Immobilisations corporelles (note 12)	130 480 461	129 103 846
<b>Total de l'actif non financier</b>	<b>131 693 822</b>	<b>130 242 330</b>
Réclamations (note 17)		
Engagements (note 19)		
Effets de COVID-19 (note 22)		
<b>Surplus accumulé (note 13)</b>	<b>23 596 970 \$</b>	<b>22 262 898 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Président du Conseil

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021, avec chiffres correspondants de 2020

	Budget 2021	Résultats 2021	Résultats 2020
	(note 21)		
Revenus :			
Subventions provinciales			
- pour les besoins des élèves	114 712 200 \$	113 186 631 \$	112 816 462 \$
- autres (note 20)	1 312 839	4 741 921	1 514 303
- amortissement des apports en capital reportés (note 9)	7 065 113	8 244 223	6 678 589
Subventions fédérales et droits de scolarité			
- Premières nations	397 722	526 375	427 944
Autres revenus (charges) - conseils scolaires	50 000	90 463	(94 113)
Autres droits de scolarité et revenus	1 346 353	1 715 331	1 710 874
Revenus de placement	60 000	63 656	122 156
Collecte de fonds des écoles	1 600 300	330 733	1 654 927
<b>Total des revenus</b>	<b>126 544 527</b>	<b>128 899 333</b>	<b>124 831 142</b>
Dépenses (note 15) :			
Enseignement	89 833 685	90 121 991	85 689 268
Administration	5 442 981	5 322 169	4 913 794
Transport	7 096 525	6 579 071	6 647 093
Installations destinées aux élèves	20 152 417	19 521 989	19 558 949
Autres dépenses (note 20)	2 004 105	5 679 228	2 826 302
Activités financées par les écoles	1 600 000	340 813	1 455 137
<b>Total des dépenses</b>	<b>126 129 713</b>	<b>127 565 261</b>	<b>121 090 543</b>
<b>Surplus annuel</b>	<b>414 814</b>	<b>1 334 072</b>	<b>3 740 599</b>
<b>Surplus accumulé, début de l'exercice</b>	<b>22 262 898</b>	<b>22 262 898</b>	<b>18 522 299</b>
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice</b>	<b>22 677 712 \$</b>	<b>23 596 970 \$</b>	<b>22 262 898 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021, avec chiffres correspondants de 2020

	Budget 2021 (note 21)	Résultats 2021	Résultats 2020
Surplus annuel	414 814 \$	1 334 072 \$	3 740 599 \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 708 291)	(10 157 773)	(11 478 785)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 897 499	8 781 158	7 869 226
	(1 395 978)	(42 543)	131 040
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(1 213 361)	(1 138 484)
Utilisation de frais payés d'avance	1 138 484	1 138 484	1 205 752
	1 138 484	(74 877)	67 268
Diminution (augmentation) de la dette nette	(257 494)	(117 420)	198 308
Dette nette, début de l'exercice	(107 979 432)	(107 979 432)	(108 177 740)
Dette nette, fin de l'exercice	(108 236 926) \$	(108 096 852) \$	(107 979 432) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021, avec chiffres correspondants de 2020

	2021	2020
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	1 334 072 \$	3 740 599 \$
Rajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 781 158	7 204 843
Amortissement des apports en capital reportés	(8 244 223)	(6 678 589)
	1 871 007	4 266 853
Sources (utilisations) :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	972 142	(4 638 550)
Diminution des actifs destinés à la vente	664 383	-
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	(6 180 675)	7 014 162
Augmentation des revenus reportés	1 842 220	1 838 760
Diminution des avantages sociaux futurs	(274 500)	(444 250)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(74 877)	67 268
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	(1 180 300)	8 104 243
Opérations liées aux immobilisations :		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(10 157 773)	(11 478 785)
Financement :		
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario immobilisations approuvées	4 093 706	1 425 414
Dette remboursée	(3 437 214)	(3 342 012)
Augmentation des apports en capital reportés	9 084 643	10 413 338
Changement net des liquidités liées au financement	9 741 135	8 496 740
Changement net des liquidités	(1 596 938)	5,122,198
Liquidités, début de l'exercice	7 634 266	2 512 068
Liquidités, fin de l'exercice	6 037 328 \$	7 634 266 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario « le Conseil » en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### a) Référentiel comptable (suite) :

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, les revenus constatés dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury (note 18)
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminées.

### c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

### d) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### d) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

<b>Actifs</b>	<b>Durée de vie probable (en années)</b>
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fourniture initiale des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5 – 15
Matériels informatiques	3
Logiciels	5
Véhicules	5 – 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

La durée de vie utile du matériel informatique a été modifiée de cinq ans à trois ans en fonction de nouveaux renseignements relatifs à la durée de vie réelle des actifs. Par conséquent, ces actifs ont fait l'objet d'un amortissement supplémentaire afin de rendre la valeur comptable nette conforme à cette nouvelle politique. Cela s'est traduit par l'amortissement supplémentaire de 503 613 \$ en 2021.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service de façon permanente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état de la situation financière consolidé comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas parmi les actifs dans ces états financiers.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### e) Revenus reportés :

Certains montants reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

### f) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ou toutes contributions sous forme d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance mort accidentelle et mutilation, d'assurance santé et de soins dentaires, des gratifications de retraite ainsi qu'une assurance pour l'indemnisation des travailleurs. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les Directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO, AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP ainsi que les employées et employés non syndiqués, y compris les Directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO et de la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du Conseil à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation/employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie pour ses employés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP).

Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), incluant le financement additionnel du ministère de l'Éducation sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil permet aux retraités précédemment représentés par le SCFP de maintenir des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie.

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

### i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel. Des prévisions relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte sont faites par la direction.

Le coût des gratifications de retraite est déterminé de façon actuarielle en utilisant le salaire de l'employé, les jours de maladie accumulés (le cas échéant) et les années de service au 31 août 2012 ainsi que la meilleure estimation de la direction des taux d'actualisation. Les gains et pertes actuariels découlant de la modification du taux d'actualisation sont amortis sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les prestations de retraite auto-assurées et les autres avantages sociaux futurs qui sont acquis ou accumulés au cours des périodes de service assurées par les employés, comme les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, le coût est déterminé de façon actuarielle en utilisant la méthode des avantages projetés au prorata du service. Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les obligations auto-assurées découlant d'événements particuliers, tels que les indemnités d'accident du travail et d'assurance invalidité de longue durée, le coût est immédiatement comptabilisé dans la période pendant laquelle les événements se produisent. Les gains et les pertes actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

### ii) Les coûts des prestations de régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, tels que les rentes du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur dues au régime au cours de la période.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

- iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la couverture des employés au cours de la période.

### h) Transferts gouvernementaux :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent les subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

### i) Montants budgétés :

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

### j) Utilisation des prévisions :

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### k) Revenus de l'impôt foncier :

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions générales de la province.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 2. Comptes débiteurs :

	2021	2020
Gouvernement de l'Ontario	48 715 773 \$	50 978 367 \$
Conseils scolaires	160 383	73 760
Gouvernement du Canada	2 453 586	2 034 974
Municipalités	1 337 006	4 153 824
Autres	2 638 550	3 130 221
	<b>55 305 298 \$</b>	<b>60 371 146 \$</b>

### Gouvernement de l'Ontario

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2021, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 35 401 549 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2020 - 39 495 255 \$).

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subventions différées inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2021 est 12 681 770 \$ (2020 – 11 289 231 \$).

### Municipalités

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires de l'année 2020 au conseil. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 4 153 824 \$ en 2020 et a été inclus dans les comptes débiteurs. Ce montant a entièrement été récupéré par le Conseil au cours de l'année scolaire 2020-2021.

## 3. Actifs destinés à la vente :

Au 31 août 2020, 631 196 \$ relatifs à des bâtiments et 33 187 \$ à des terrains étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente. En cours d'exercice, ces biens scolaires ont été vendus pour un produit net de 546 095 \$ et ont entraîné une perte de 118 288 \$. Le produit net de 546 095 \$ a été reporté en vue de financer l'acquisition future d'immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 193/10.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 4. Marge de crédit :

Le Conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 10 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office ontarien de financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2021, le solde se chiffre à Néant \$ (2020 - Néant \$).

## 5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2021	2020
Liés à la paie	2 866 738 \$	3 324 434 \$
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	1 336 335	1 585 359
Divers	5 998 796	3 589 168
Gouvernement de l'Ontario	1 599 375	5 787 431
Gouvernement du Canada	15 219	23 209
Municipalités	3 610	607
Dus à d'autres conseils scolaires	536 079	4 226 619
	<b>12 356 152 \$</b>	<b>18 536 827 \$</b>

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province avait rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2020-2021. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 2 998 915 \$ en 2020. Ce montant a été recouvré par la province en 2020-2021.

## 6. Dettes à long terme :

La dette nette à long terme comptabilisée comprend :

	2021	2020
Caisse Populaire (a)	1 042 463 \$	1 737 439 \$
Office ontarien de financement (b)	31 239 107	33 981 345
	<b>32 281 570 \$</b>	<b>35 718 784 \$</b>

a) Le prêt à long terme émis par la Caisse Populaire porte les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 042 463 \$	3,08 %	2023

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 6. Dettes à long terme (suite) :

- b) Prêts à long terme émis par l'Office ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
642 408 \$	2,74 %	2021
2 846 477	4,56 %	2031
1 742 485	4,90 %	2033
4 743 113	5,06 %	2034
1 637 775	5,23 %	2035
1 630 596	3,97 %	2036
1 769 968	3,56 %	2037
3 316 729	3,80 %	2038
5 163 262	3,80 %	2038
1 056 024	3,80 %	2038
6 386 891	3,80 %	2038
303 379	4,00 %	2039

Les versements du capital et des intérêts sur les dettes nettes à long terme échues au 31 août 2021 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2022	2 884 847 \$	1 300 557 \$	4 185 404 \$
2023	1 961 905	1 205 646	3 167 551
2024	1 684 323	1 132 598	2 816 921
2025	1 757 311	1 059 610	2 816 921
2026	1 833 520	983 401	2 816 921
Par la suite	22 159 664	5 176 821	27 336 485
	32 281 570 \$	10 858 633 \$	43 140 203 \$

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

Au 31 août 2021, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2020	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2021
Montants affectés par la loi, un règlement ou une entente:					
Enfance en difficulté	671 754 \$	237 564 \$	(194 070) \$	– \$	715 248 \$
Formation en analyse comportement appliqué	16 132	20 095	(6 869)	–	29 358
Réaménagement de Garderies	89 972	–	–	–	89 972
Réfection des écoles	377 910	2 027 829	(597 172)	(842 021)	966 546
Éducation autochtone	1 318 385	597 311	(99 204)	–	1 816 492
Autres	744 078	2 423 465	(1 199 591)	(440 016)	1 527 936
Actifs destinés à la vente	631 196	33 187	(664 383)	–	–
Produit de l'aliénation	–	546 095	–	–	546 095
<b>Total</b>	<b>3 849 427 \$</b>	<b>5 885 546 \$</b>	<b>(2 761 289) \$</b>	<b>(1 282 037) \$</b>	<b>5 691 647 \$</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 8. Avantages sociaux futurs :

	2021			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	854 113 \$	382 361 \$	174 303 \$	1 410 777 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(88 822)	-	-	(88 822)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	765 291 \$	382 361 \$	174 303 \$	1 321 955 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	13 919 \$	5 071 \$	174 303 \$	193 293 \$
Coût des modifications du régime	-	251 478	-	251 478
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	31 960	(155 965)	87 786	(36 219)
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	45 879 \$	100 584 \$	262 089 \$	408 552 \$
Paiements des prestations	332 420 \$	160 830 \$	189 802 \$	683 052 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

	2020			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	1 160 444 \$	442 607 \$	102 016 \$	1 705 067 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(108 612)	-	-	(108 612)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	1 051 832 \$	442 607 \$	102 016 \$	1 596 455 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	25 389 \$	10 559 \$	102 016 \$	137 964 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/ compressions	32 825	7 357	(56 598)	(16 416)
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	58 214 \$	17 916 \$	45 418 \$	121 548 \$
Paiements des prestations	328 585 \$	206 552 \$	30 661 \$	565 798 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Prestations de retraite :

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2021, le Conseil a cotisé 2 054 031 \$ (2020 – 1 950 093 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

#### (iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre de prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Le montant des gratifications payable aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Prestations de retraite (suite) :

#### (iv) Assurance vie à la retraite et soins de santé :

Le Conseil continue d'offrir ou subventionne d'une façon indirecte des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé à certains groupes d'employés à partir de leur retraite jusqu'à ce que les membres atteignent l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. À partir du 1er septembre 2013, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne sont plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

### Autres avantages sociaux futurs des employés :

#### (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

#### (ii) Prestations d'assurance vie et des soins de santé en cas d'invalidité de longue durée :

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Autres avantages sociaux futurs des employés suite:

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie :

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2021, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2021.

### Hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles :

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2021, reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2021, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2021. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrit ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2021	2020
Croissance salariale	2,0 % par année	2,0 % par année
Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	7,0 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4,5 %	7,25 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4,5 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4,5 % par année	4,5 % par année
Taux d'actualisation des obligations	1,8 %	1,4 %
Taux d'inflation	1,5 %	2,0 %

---

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 9. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2021	2020
Solde, début de l'exercice	116 947 734 \$	113 212 985 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	9 084 643	10 413 338
Revenus constatés pour la période	126 032 377 (8 244 223)	123 626 323 (6 678 589)
Solde, fin de l'exercice	117 788 154 \$	116 947 734 \$

## 10. Frais payés d'avance :

	2021	2020
Consortium du transport	629 288 \$	562 446 \$
Fiducie de soins de santé au bénéfice des employés	476 011	436 808
Autres	108 062	139 230
	1 213 361 \$	1 138 484 \$

## 11. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 342 206 \$ (2020 – 243 637 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 12. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2020	Ajouts	Dispositions radiations, et ajustements	Solde au 31 août 2021
Terrains	5 613 336 \$	915 373 \$	- \$	6 528 709 \$
Aménagements des terrains	5 184 799	761 168	( 78 324)	5 867 643
Bâtiments et aménagements des bâtiments	176 089 931	3 447 778	13 917 933	193 455 642
Autres bâtiments	25 066	-	-	25 066
Structures non-permanentes	165 030	-	-	165 030
Construction en cours	12 112 158	1 805 775	(13 917 933)	-
Mobilier et matériel	807 162	90 186	(429 673)	467 675
Fournitures initiales	684 747	142 865	(3 910)	823 702
Matériel informatique et logiciels	3 600 557	2 994 628	(2 877 154)	3 718 031
Véhicules	30 673	-	-	30 673
Améliorations locatives	411 059	-	-	411 059
<b>Total</b>	<b>204 724 518 \$</b>	<b>10 157 773 \$</b>	<b>(3 389 061) \$</b>	<b>211 493 230 \$</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2020	Dispositions, radiations, et ajustements	Amortissements	Solde au 31 août 2021
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	1 782 179	(78 324)	362 910	2 066 765
Bâtiments et aménagements des bâtiments	70 204 659	-	6 091 931	76 296 590
Autres bâtiments	3 549	-	1 253	4 802
Structures non-permanentes	94 092	-	8 265	102 357
Construction en cours	-	-	-	-
Mobilier et matériel	646 590	(429 673)	67 879	284 796
Fournitures initiales	523 296	(3 910)	72 878	592 264
Matériel informatique et logiciels	2 328 410	(2 877 154)	2 076 837	1 528 093
Véhicules	-	-	6 135	6 135
Améliorations locatives	37 897	-	93 070	130 967
<b>Total</b>	<b>75 620 672 \$</b>	<b>(3 389 061) \$</b>	<b>8 781 158 \$</b>	<b>81 012 769 \$</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2020	Valeur comptable nette 31 août 2021
Terrains	5 613 336 \$	6 528 709 \$
Aménagements des terrains	3 402 620	3 800 878
Bâtiments et aménagements des bâtiments	105 885 272	117 159 052
Autres bâtiments	21 517	20 264
Structures non-permanentes	70 938	62 673
Construction en cours	12 112 158	-
Mobilier et matériel	160 572	182 879
Fournitures initiales	161 451	231 438
Matériel informatique et logiciels	1 272 147	2 189 938
Véhicules	30 673	24 538
Améliorations locatives	373 162	280 092
<b>Total</b>	<b>129 103 846 \$</b>	<b>130 480 461 \$</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 13. Surplus accumulé :

Le surplus accumulé se décompose comme suit :

	2021	2020
Surplus (déficit) :		
Aux fins de conformité – non affecté :		
Fonds de roulement	13 855 274 \$	14 311 838 \$
Aux fins de conformité – affectation interne :		
Projets d'immobilisations engagés	2 081 961	2 022 256
Gratifications de retraite	28 981	28 981
Réserves des installations destinées aux élèves	962 177	962 177
Non disponible aux fins de conformité :		
Fonds générés par les écoles	1 166 993	1 177 073
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(641 863)	(1 471 737)
Revenus comptabilisés pour les terrains	6 528 710	5 646 523
Autres	(385 263)	(414 213)
<b>Surplus accumulé</b>	<b>23 596 970 \$</b>	<b>22 262 898 \$</b>

## 14. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2021	2020
Versements sur le capital du passif à long terme	3 437 214 \$	3 342 012 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 420 751	1 537 455
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	385 254	414 213
	<b>5 243 219 \$</b>	<b>5 293 680 \$</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

## 15. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2021	Résultats 2021	Résultats 2020
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	80 714 475 \$	81 425 072 \$	79 366 825 \$
Avantages sociaux	13 261 126	14 162 797	12 850 056
Perfectionnement du personnel	429 803	98 670	211 671
Fournitures et services	8 078 943	6 231 224	6 128 225
Intérêt	1 393 031	1 391 782	1 508 053
Dépenses de location	321 226	188 332	290 872
Frais et services contractuels	10 495 586	8 985 929	9 063 441
Autres	2 247 331	5 877 416	3 027 836
Dépenses en immobilisations	7 588 192	8 899 445	7 204 843
Activités financées par les écoles	1 600 000	340 813	1 455 137
	126 129 713	127 601 480	121 106 959
Gains actuariels constatés (note 8)	–	(36 219)	(16 416)
	126 129 713 \$	127 565 261 \$	121 090 543 \$

## 16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

## 17. Réclamations :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquiescer à une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## 18. Consortium du transport :

Les services de transport pour les régions des villes du Grand Sudbury, d'Espanola ainsi que les régions est du Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires. Le 16 juillet 2009, le Consortium a été constitué en personne morale. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le conseil scolaire a conclu une entente avec lui pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Consortium, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Le Conseil représente 19,52 % (2020 - 18,63 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2021. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

## 19. Engagements :

Le Conseil s'est engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). Le montant approuvé par le ministère de l'Éducation est 17 393 353 \$. Au 31 août 2021, les dépenses encourues par le Conseil se chiffrent à 915 373 \$.

## 20. Transferts en nature du ministère des services gouvernementaux et des services aux consommateurs :

Le conseil scolaire a saisi des écritures, à la fois des revenus et des dépenses, associées aux transferts en nature pour un approvisionnement centralisé d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) reçus du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Les montants comptabilisés ont été calculés en fonction du coût moyen pondéré des équipements tel que déterminé par le MSGSC et des renseignements sur les quantités selon les dossiers du conseil. Le revenu en nature saisi pour ces transferts est de 374 280 \$ avec des dépenses fondées sur l'utilisation de 374 280 \$.

## 21. Données budgétaires :

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés sont basées sur le budget préliminaire 2020-2021 approuvé par le Conseil le 18 août 2020.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

---

## **22. Effets de COVID-19 :**

En 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie du coronavirus («COVID-19») une pandémie mondiale. Le Conseil continue de surveiller la situation et de planifier les changements potentiels au cours de l'année scolaire 2021-2022 et au-delà.

En raison de la pandémie, le Conseil pourrait être exposé à un risque accru dans plusieurs domaines.

Le 31 août 2021, le Conseil n'a pas procédé à des ajustements importants pour refléter l'impact futur possible du COVID-19. La direction a évalué l'incidence sur le Conseil et estime qu'il n'y a pas d'enjeux financiers importants, car le Conseil dispose d'un fonds de roulement adéquat disponible et d'un accès à des ressources liquides suffisantes pour soutenir les opérations au cours de l'année à venir. Les répercussions ainsi que la durée de la pandémie actuelle sont hautement imprévisibles, il n'est donc pas possible d'estimer et de divulguer son effet financier sur les opérations futures pour le moment.